

ÉTAPES / LAVAGE D'EMBARCATIONS NAUTIQUES

- ① Placer votre embarcation et sa remorque sur le lit de gravier
- ② Payer (crédit ou débit) ou passer votre passe-citoyenne
- ③ Sélectionner le lac en question (important pour obtenir la clé d'accès de ce plan d'eau et/ou pour avoir en votre possession un coupon de lavage valide)
 1. Lac Tibériade
 2. Réservoir Kiamika
 3. Lac Paquet
 4. Lac Marsan
 5. Lac Vert
 6. Autres lacs ou cours d'eau
- ④ Nettoyer votre embarcation nautique et votre remorque :
 1. À basse pression = chlorée
 2. À haute pression = enlever les résidus
 3. La durée de lavage est d'un minimum de 5 minutes et d'un maximum de 15 minutes. / Si vous avez terminé avant la fin de la session de lavage, appuyez sur le bouton d'arrêt.
- ⑤ Votre coupon de lavage sortira à la fin du nettoyage
- ⑥ Appuyer sur le bouton « **Appuyez ici** » si vous désirez obtenir un relevé de votre transaction, si applicable
- ⑦ Pour l'ouverture des barrières, les clés seront accessibles :
 - **Jeudi au lundi** / auprès du préposé qui se trouvera sur place (à proximité de la station de lavage et de la descente publique du lac Tibériade);
 - **Autrement** / auprès du Service urbanisme et environnement / 25, rue L'Annonciation Sud.



INSPECTEZ l'embarcation, la remorque, l'équipement et le matériel afin de retirer entièrement la boue, les plantes aquatiques et les débris visibles. Il importe de les jeter dans un endroit qui évitera leur réintroduction dans le milieu naturel.

VIDEZ toute eau se trouvant dans l'embarcation, par exemple dans les viviers, le moteur, la cale et les glacières.

NETTOYEZ l'embarcation, la remorque ainsi que tout équipement ayant été en contact avec l'eau.

OPTION EAU CHLORÉE BASSE-PRESSION

L'EAU CHLORÉE SERA ACTIVÉE EN MODE
« BASSE PRESSION »

Pour obtenir ce mode, veuillez tourner l'embout du fusil en plastique noir dans le sens anti-horaire en maintenant la poignée du fusil.



OPTION STANDARD HAUTE-PRESSION

L'EAU STANDARD SERA ACTIVÉE EN MODE
« HAUTE PRESSION »

Pour obtenir ce mode, veuillez tourner l'embout du fusil en plastique noir dans le sens horaire en maintenant la poignée du fusil.



PROCÉDURE POUR UTILISATEUR LAVAGE DES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES

Tout utilisateur d'embarcation nautique doit, sauf exception :

1. Faire laver son embarcation et ses accessoires (le moteur, la remorque, le vivier, la prise, le ballast, etc.) à la O'Station de Rivière-Rouge (située près des Jardins communautaires et de la descente publique du lac Tibériade) :

Passe-citoyenne :

- **Gratuit pour un contribuable de Rivière-Rouge;**
- **40 \$ pour un non-contribuable;**
- **40 \$ pour 1 premier lavage + dépôt de 100 \$ pour la saison / campeur saisonnier de Rivière-Rouge seulement;**
- **16 \$ par saison pour un contribuable de Nominique;**
- **50 \$ + dépôt de 100 \$ par saison pour un contribuable du Lac-McCaskill secteur L'Ascension.**

CONTRIBUABLE

Un utilisateur d'embarcation qui est, soit propriétaire, soit locataire d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville.

Un campeur saisonnier d'un camping autorisé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge est considéré comme un contribuable, mais il a l'obligation d'effectuer un premier lavage comme non-contribuable à son arrivée. Autrement, il est régi comme un non-contribuable.

NON-CONTRIBUABLE

Un utilisateur d'embarcation qui n'est pas un contribuable de la Ville et les entreprises œuvrant en location d'embarcations = lavage à chaque utilisation et à chaque embarcation.

EXCEPTIONS

Seul un contribuable peut s'exempter du lavage de son embarcation, du moment que celle-ci n'a pas quitté la propriété ou qu'elle ne se déplace que du lieu de propriété au lieu de l'accès au plan d'eau ou de la descente publique.

2. Être en possession d'un certificat de lavage valide de la O'Station de Rivière-Rouge selon le **numéro (#)** du lac sélectionné :

- | | |
|----------------------|-------------------------------|
| 1) Lac Tibériade | 4) Lac Marsan |
| 2) Réservoir Kiamika | 5) Lac Vert |
| 3) Lac Paquet | 6) Autres lacs ou cours d'eau |

- Inscrire à la main au dos du certificat le numéro de plaque de la remorque ou si non existant, le numéro de plaque du véhicule transporteur;

Le certificat de lavage n'est valide que pour 24 à 48 heures.

3. Procéder à la prise d'une clé afin d'avoir accès aux lacs :

- **Jedi au lundi de mai à octobre** / auprès de la préposée qui se trouve sur place à proximité de la station de lavage et de la descente publique du lac Tibériade;
- Autrement, auprès du Service urbanisme et environnement en composant le : 819 275-2929, poste 421, au 25, rue L'Annonciation Sud **ou via l'association du lac concerné (code à numéros possible selon le lac concerné).**

4. Refermer à clé la barrière après la mise à l'eau;

5. À la sortie du plan d'eau :

- Refermer à clé la barrière;
- **Pour le lac Tibériade, lavez votre embarcation gratuitement pour retirer toutes particules de myriophylle;**
- Retour des clés :
 - **Jedi au lundi** / auprès du préposé qui se trouve sur place à proximité de la station de lavage et de la descente publique du lac Tibériade;
 - Autrement, auprès du Service urbanisme et environnement au 25, rue L'Annonciation Sud.

IMPORTANT

Le certificat de lavage est exigé pour tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau de Rivière-Rouge qu'il y ait une descente publique aménagée ou un accès public ou non.

AMENDES

500\$ à 4000\$



Tarification et dépôt

Pour un contribuable et un non-contribuable = Gratuit + dépôt de 200 \$

Retour de la clé



La possession de la clé est pour une période de 12 à 72 heures (1 à 3 jours) maximum.
Le dépôt ne sera pas encaissé si le délai est respecté.